DEC150471DR11

Décision portant nomination de M. Eric FAIVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC113066INSIS en date du 27 janvier 2012, modifiant DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés et nommant Mme Nadia EL KISSI MOLLARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du;

Considérant que M. Eric FAIVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 18 au 20 mai et du 1er au 3 juin 2010 ;

DECIDE:

Article 1er : M. Eric FAIVRE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5520 Laboratoire de Rhéologie et Procédés à compter du 1er juillet 2010.

M. Eric FAIVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric FAIVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Creno VIE Le 6, 02, 2015

La directrice de l'unité Nadia EL KISSI Nadia EL KISSI Madria ER Réologie et Pr

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université Joseph Fourier

par delegation

deur genéral des Services Joris BENELLE

2